

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 20

Absents : 7

- dont suppléés : 0

- dont représentés : 4

Votants : 24

- dont « pour » : 24

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix-neuf, le trente septembre à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 26 septembre 2019 se sont réunis dans la salle de réunion de la maison de la vallée à Barcelonnette sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY Sophie, ALLEMANDI Florence, ANDRE Michèle, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès et OKROGLIC Dominique, MM. BOUGUYON Yvan, FRELASTRE Jean Michel, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, BEHETS Jan (*départ après la question 13*), BULTEL Jean Pierre, MASSE Roger, TRON Jean-Michel, FERRON Jean et NICOLAS Yves.

EXCUSES : Mmes LAE-ESMENJAUD Marie Hélène ayant donné pouvoir à Mme ANDRE Michèle et ESPANET Martine ayant donné pouvoir à Mme OKROGLIC Dominique, MM. BAGUE Patrice ayant donné pouvoir à M. MARTIN-CHARPENEL Pierre, BOUVET Patrick ayant donné pouvoir à M. FERRON Jean et M. MILLION-ROUSSEAU Daniel.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

Délibération N°2019/167

OBJET : AMENAGEMENT D'UN SENTIER PARTAGE AVEC ESPACES LUDIQUES SUR LA COMMUNE DE MEOLANS REVEL – DEMANDE DE SUBVENTION.

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT qu'il appartient à la CCVUSP de réaliser ou faire réaliser les travaux d'aménagement et d'entretien des sentiers de randonnée inscrits au PDIPR, incluant les itinéraires VTT (hors pistes de descente de Pra loup) ;

CONSIDERANT que le tronçon de sentier existant entre la Maison du bois de la Fresquière et le plan d'eau de Rioclar est inscrit au PDIPR ;

CONSIDERANT la nécessité d'organiser la circulation des nombreuses activités de pleine nature qui coexistent sur ce site à la fois sur terre et en eau vive, et qui nécessitent chacune des aménagements spécifiques ;

CONSIDERANT le projet d'aménagement présenté par la commune de Méolans-Revel et estimé à la somme de **60 000 € HT** ;

CONSIDERANT que le coût de ces actions peut faire l'objet d'un financement auprès du département, associé à un fond de concours de la commune de Méolans-Revel ;

VU l'avis favorable de la commission APN réunie le 27 septembre 2019 ;
Après délibéré,

- **APPROUVE** le projet qui lui est présenté.
- **SOLLICITE** une aide financière auprès du conseil départemental 04 à hauteur de 30% du projet soit **18 000 €**.
- **SOLLICITE** un fond de concours auprès de la commune de Méolans-Revel, à hauteur de 30% du projet soit **18 000 €**.
- **AUTORISE** la présidente de la CCVUSP à signer tous les documents nécessaires à la constitution du dossier de demande de subvention.
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget général 2020 de la CCVUSP, section investissement en dépenses et recettes sous réserve de l'obtention des financements.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme.

La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY

C.C.V.U.S.P

Séance du 30 septembre 2019

